

Centre Municipal d'Action Sociale

1 rue de la Tour – 10000 TROYES

Tél. 03.25.70.47.80.

Certifié exécutoire
Reçu par le représentant de l'Etat le :**13 AVR. 2018**Pour le Président et par délégation
L'Ordonnateur**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 9 avril 2018**

Date de convocation et d'affichage : 4 avril 2018

La séance, présidée par M^{me} Elisabeth PHILIPPON, est ouverte à 17 HSont présents :

- ⇒ M^{me} Elisabeth PHILIPPON
- ⇒ M^{me} Michelle ESMARD
- ⇒ M^{me} Anne-Marie MAILLARD
- ⇒ M. François MARGUET
- ⇒ M. Mario MARTINELLI
- ⇒ M^{me} Annie ROUVRE
- ⇒ M^{me} Gisèle VIARDIN
- ⇒ M^{me} Anna ZAJAC

Excusés :

- ⇒ M. François BAROIN
- ⇒ M. Christophe CROIZAT-VIALLET
- ⇒ M^{me} Brigitte LEYMBERGER
- ⇒ M. Jean-Paul MAÏER
- ⇒ M. Jean-Charles MARASSE

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
8	8	8	0	0

Délibération n° 2018.10.10 : Budget primitif 2018 - Présentation et adoption*Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 avril 2018

BUDGET PRIMITIF 2018 PRESENTATION ET ADOPTION

Ce projet de budget 2018, conforme aux orientations budgétaires traduit le recentrage de l'intervention du CMAS sur ses missions d'action sociale.

Le budget principal affiche une réelle maîtrise des dépenses. Celle-ci résulte des choix opérés en matière de gestion immobilière et de mutualisation avec les services supports de la Ville (services techniques, juridiques, finances, ressources humaines). Pour cet exercice, la contribution de la Ville s'élève à 995 000 €.

Quant au budget annexe des Résidences pour Personnes Agées, la résorption des déficits antérieurs arrive à son terme et 2018 s'équilibrera sans appel de contribution à la Ville de Troyes (250 000 € en 2017)

La contribution versée par la Ville participera donc exclusivement au financement du budget principal.

Ainsi, après un total de 1 220 000 € versé en 2017, dont 250 000 € réservés au budget annexe, le budget principal bénéficie avec cette contribution de 995 000 € d'une hausse de près de 3% pour l'exercice 2018.

A/Budget principal

1- Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

Depuis l'analyse des besoins sociaux effectuée en 2015, le CMAS poursuit sa politique d'action sociale ciblée et renouvelée. Dans ce cadre, une équipe pluridisciplinaire assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'écoute des Troyennes et Troyens rencontrant une difficulté sociale qu'elle soit ponctuelle ou plus durable. Dans une logique de subsidiarité, cet accompagnement se traduit prioritairement par la mobilisation des dispositifs de droit commun et l'appui à l'accès aux droits.

En complément, des aides facultatives peuvent être attribuées en cas de difficultés financières temporaires et imprévues ; de diminutions brutales des ressources ; en vue de soutenir l'accès, le retour ou le maintien dans l'emploi ; accompagner des dépenses de santé ; faciliter les séjours vacances des enfants.

En cas d'urgence, une aide alimentaire peut être apportée sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé.

Ainsi pour l'exercice 2018, **135 800 €** seront réservés à ces aides. En 2017, les crédits ouverts ont été consommés à hauteur de **69 796 €**.

Outil partenarial, le subventionnement des associations locales investies dans le champ de l'action sociale, participe à la prise en charge globale des ménages en situation de fragilité. A ce titre, le CMAS soutient le secteur associatif, un crédit permettant l'attribution de subventions aux associations concourant à la politique d'action sociale du CMAS est inscrit pour **84 000 €**, traduisant la mobilisation des crédits de cette ligne en faveur des associations locales qui œuvrent directement auprès de la population défavorisée. Dans ce contexte, le rattachement des associations relevant du champ de l'action sociale a été révisé, aboutissant à rattacher au CMAS les seules associations dont l'objet principal participe de manière directe à l'accompagnement des ménages troyens confrontés à des difficultés d'ordre social. En 2017, cette ligne était créditée de 70 000 €.

Ainsi un total de **219 800 €** est inscrit au chapitre Autres charges de gestion courante.

Au niveau du personnel permanent, après une baisse en 2017, suite au transfert (dans le cadre de la mutualisation) vers les services de la ville de 14 agents, cette ligne reprend son évolution normale et affiche un montant prévisionnel de près de **880 000 €**.

Les charges à caractère général, relatives au fonctionnement des services au bénéfice des usagers et à l'entretien du patrimoine propre du CMAS sont prévues pour **80 300 €**. Des charges financières pour **850 €** sont nécessaires afin de financer les intérêts des emprunts, et enfin il convient de prévoir un crédit éventuel au niveau des charges exceptionnelles pour **2 000 €**.

En définitive, en ajoutant les opérations d'ordre pour **45 100 €** (composées exclusivement de dotations aux amortissements), les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2018 à **1 227 624,66 €**.

b. Recettes de fonctionnement

Les recettes propres du CMAS proviennent :

- du remboursement de **18 250 €** de charges CNRACL, par une association, auprès de laquelle deux agents travaillent en détachement et pour lesquelles le CMAS est tenu de payer les charges afférentes à leur salaire.
- du revenu des immeubles dont le CMAS est propriétaire (deux adresses avenue Pierre Brossolette et le bâtiment accueillant l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Méry sur Seine) pour **43 000 €**,
- du remboursement d'indemnités journalières par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour un montant de **1 000 €**.

En ce qui concerne le besoin en contribution, le montant appelé auprès de la Ville, comme évoqué en préambule, est de **995 000 €**.

Au total, après ajout de l'excédent de fonctionnement reporté de 2017 de **170 374,66 €**, les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2018 à **1 227 624,66 €**.

Ainsi, le budget primitif, en section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 227 624,66 €.

2- Section d'investissement

a. Dépenses d'investissement

Sur 2018, il est prévu des interventions sur les bâtiments à hauteur de **100 000 €**, notamment pour l'installation de grilles de protection aux fenêtres en complément des volets à l'espace Baltet et la création d'un bureau à l'espace Audiffred. Le mobilier sera renouvelé à hauteur de **10 000 €** et le montant du capital à rembourser sera de **11 600 €**.

Au total, il est donc prévu une somme de **121 600 € en dépenses d'investissement**.

b. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se résument sur cet exercice à **45 100 €** nécessaires aux dotations aux amortissements et à **738 493,28 €** d'excédent 2017 reporté sur 2018.

Ainsi, compte tenu des excédents en section d'investissement successifs (notamment dus aux dotations aux amortissements et aux cessions d'actifs), les recettes d'investissement totalisent pour 2018 un montant de **783 593,28 €**.

Cette section sera donc présentée, au Budget Primitif 2018, en excédent.

Comme évoqué lors de l'analyse du compte administratif, cet excédent pourra permettre le financement d'un bâtiment dédié aux résidences autonomie. Dans le cas contraire, il est à noter que cet excédent pourrait être repris en section de fonctionnement après demande auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

B/ Budget Annexe des Résidences pour personnes âgées

1 - Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante affichent un crédit permettant d'assurer les achats de petits matériels et de fluides de **257 053,12 €**. La hausse par rapport à 2017 (226 145 € au Compte Administratif) s'explique par une augmentation potentielle des dépenses relatives au chauffage.

Les charges de personnel, pour **804 000 €** suivent une évolution de 3 % en raison de :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon (GVT)
- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (dit PPCR) pour les catégories B et A médico-sociaux commencé en 2016. Cette réforme majeure s'applique à tous les agents depuis le 1^{er} janvier 2017. Le PPCR prévoit plusieurs mesures ayant un effet direct sur la masse salariale :
 - une revalorisation indiciaire annuelle (2016-2020) ;
 - une refonte totale des statuts particuliers (conditions de nomination, d'avancement de grade...)
 - une réforme complète des cadres d'emplois de la catégorie C.

Les dépenses afférentes à la structure regroupent principalement les loyers, charges locatives, dépenses d'entretien et de maintenance dont le montant reste stable à **432 260 €**.

Les dépenses de fonctionnement présentent ainsi un budget 2018 de **1 493 313,12 €**

b. Recettes de fonctionnement

Les produits de la tarification pour **1 146 000 €** correspondent aux forfaits journaliers perçus au titre du loyer et des charges. La très faible augmentation de cette ligne provient de l'encadrement de la tarification qui évolue très peu d'une année à l'autre.

Les autres produits relatifs à l'exploitation pour **142 470 €** sont constitués :

- des participations financières des résidents pour le service repas et collations, de la facturation de la visite médicale d'entrée, de la redevance d'occupation due par les agents bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité de services, pour **28 900 €**

- du forfait autonomie versé par l'Etat depuis la signature du CPOM en 2017 pour un montant de **73 000 €**

- de demandes de subvention dans le cadre d'appel à projet pour **40 570 €**

Les produits financiers et produits non encaissables pour **11 710 €** se composent du revenu des chambres d'hôtes, du forfait d'entrée et de l'amortissement d'une subvention.

Les recettes de fonctionnement présentent ainsi un budget 2018 du même montant que les dépenses soit **1 493 313,12 €**

2- Section d'investissement

a. Dépenses d'investissement

Les dépenses sont destinées à renouveler les équipements courants et à entretenir les bâtiments.

➤ Autres subventions	1 210,00 €
➤ Mobilier	8 000,00 €
➤ Constructions sur sol d'autrui	30 000,00 €
➤ Déficit reporté 2017	85 734,34 €
➤ Restes à réaliser issus du compte administratif 2017	14 119,93 €

Soit un montant total 139 064,27 €

b. Recettes d'investissement

Les recettes correspondent exclusivement à la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de **31 000 €**. La différence avec les dépenses d'investissement étant affichée en recettes sur le chapitre 007 – déficit prévisionnel d'investissement pour **108 064,27 €**

Il est proposé au Conseil d'Administration pour le Budget Principal et le Budget Annexe des RPA :

- **d'adopter les propositions formulées aux différents chapitres budgétaires telles qu'elles figurent aux tableaux annexés,**
- **d'adopter l'ensemble des annexes budgétaires jointes au document technique.**

A - BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

I- FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	80 300,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	879 574,66	
65	Autres charges de gestion courante	219 800,00	
66	Charges financières	850,00	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	
70	Produits des services et du domaine		18 250,00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions, participations		995 000,00
75	Autres produits de gestion courante		43 000,00
013	Atténuations de charges		1 000,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	45 100,00	
	Reports		
002	Résultat de fonctionnement reporté		170 374,66
	TOTAUX I	1 227 624,66	1 227 624,66

II- INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	
23	Immobilisations en cours	100 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	11 600,00	
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		
45	Opérations sous mandat		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		45 100,00
	Reports		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		738 493,28
	Restes à réaliser		
	TOTAUX II	121 600,00	783 593,28

III - TOTAL

	TOTAUX GENERAUX (I + II)	1 349 224,66	2 011 217,94
--	---------------------------------	---------------------	---------------------

B - BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ANNEXE
RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

GROUPE	Pour info chapitre	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
		I- FONCTIONNEMENT		
I	011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	257 053,12	
II	012	Dépenses afférentes au personnel	804 000,00	
III	016	Dépenses afférentes à la structure	432 260,00	
I	017	Produits de la tarification		1 146 000,00
II	018	Autres produits relatifs à la tarification		142 470,00
III	019	Produits financiers et prod. non encaissables		11 710,00
		Reports		
	002	Résultat de fonctionnement reporté		193 133,12
		TOTAUX I	1 493 313,12	1 493 313,12

GROUPE	Pour info chapitre	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
		II- INVESTISSEMENT		
13	13	Subventions d'investissement	1 210,00	
21	21	Immobilisations corporelles	8 000,00	
23	23	Immobilisations en cours	30 000,00	
28	28	Amortissement des immobilisations		31 000,00
007	007	Déficit prévisionnel de la section d'investissement		108 064,27
		Reports		
	001	Résultat d'investissement reporté	85 734,34	
		Restes à réaliser	14 119,93	
		TOTAUX II	139 064,27	139 064,27
		TOTAUX GENERAUX (I + II)	1 632 377,39	1 632 377,39